



COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2018-2019

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la Licence ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence Sciences Humaines et Sociales mention SOCIOLOGIE** est ainsi constitué pour **l'année universitaire 2018-2019** :

Licence 1	Licence 2	Licence 3
Présidente : Maryse GAIMARD	Présidente : Virginie DEJOUX	Président : Matthieu GATEAU
Membres :	Membres :	Membres :
Virginie DEJOUX	Maryse GAIMARD	Virginie DEJOUX
Matthieu GATEAU	Matthieu GATEAU	Maryse GAIMARD
Charles RIGAUX	Hervé MARCHAL	Eric DOIDY
Jean-Christophe MARCEL	Marielle POUSSOU-PLESSE	Jean-Christophe MARCEL
Hervé MARCHAL	Georges UBBIALI	Hervé MARCHAL
Marielle POUSSOU-PLESSE	Jean-Christophe MARCEL	Marielle POUSSOU-PLESSE
Georges UBBIALI	Philippe BLANC	Georges UBBIALI
Philippe BLANC	Jean-Philippe ROLIN	Philippe BLANC
Ricardo URIBE-VARGAS	Charles RIGAUX	
Éric DOIDY	Charly DUMONT	

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le mardi 4 décembre 2018

Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines



Philippe SALVADORI